

PROCES - VERBAL.

A Kibaho (Bukamba) l'an mil neuf cent trente cinq, le neuvième jour du mois de septembre, Nous WILLEMS A.H., Agent Territorial de 2° cl. agissant conformément aux instructions de Monsieur l'Administrateur Territorial à Ruhengeri, avons procédé à la reconnaissance et à l'installation du Chef MULEGO en tant que Chef de la Province du Bukamba, en remplacement du Chef KAMUZINZI désigné pour prendre le commandement de la Province du Buberuka. Il a été procédé à cette installation en présence du Chef KAMUZINZI, des S/Chefs GAFULIRO, MRASANDONYIE, KABANGO, KARINDA, KAMBANDA, RIVETE, SEHEME et RWOGANYANGA, ainsi que de tous les Chefs de famille des dites S/Chefferies et des indigènes habitant les collines formant l'in yarukamba du nouveau Chef MULEGO.

- X 1°) Perception d'impôt.- Il a été rappelé aux indigènes leurs devoirs en matière de paiement d'impôt de capitation, supplémentaire et bétail. Impôt qui ne peut être payé qu'entre les mains du Chef de Province MULEGO, dument désigné comme Collecteur d'impôt dans sa Province et contre remise d'un récépissé d'impôt formant acquit et inscription dans le livret individuel du contribuable.
- 2°) Travaux coutumiers et travaux de chefferie: Il est rappelé aux indigènes leurs devoirs vis à vis de leur Chef et S/chefs en ce qui concerne les prestations de l'ubutaka. Il leur est rappelé qu'en outre, ils doivent prêter annuellement 30 journées de travail non rétribué pour la construction des gites, des camps S.A.M.I., des pistes, des travaux de reboisement et les divers travaux de chefferie. Il leur est fait des recommandations pour la prochaine campagne Café et le travail de recensement officiel de la campagne anti pianique.
- 3°) Trains de café des Chefs MULEGO et KAMUZINZI- Voir P.V. de l'installation du Chef KAMUZINZI au Buberuka.
- X 4°) Bétail INDAHUKIRANO: Il est rappelé aux indigènes que les familles qui désirent offrir à leur nouveau Chef MULEGO du bétail INDAHUKIRANO sont libres de le faire, mais qu'aucun prétexte le Chef MULEGO ne pourra exiger ce bétail et que si tel est le cas, il ne pourra faire aucun cadeau aux familles qui restent affectées au bétail indahukirano. Il est conseillé au Chef MULEGO de faire enregistrer à Ruhengeri, auprès de Monsieur l'Administrateur Territorial, le bétail indahukirano qui lui serait éventuellement offert par ses administrés.
- X 5°) Abagaragus: La question des abagaragus du Chef MULEGO a été traitée dans le P.V. concernant l'installation du Chef KAMUZINZI au Buberuka. Les indigènes du Bukamba sont avisés que le Chef MULEGO pourra mener au Bukamba certains de ses abagaragus désignés dans le P.V. traitant au Buberuka, mais qu'il ne pourra pas dépouiller les indigènes de leurs champs pour donner des terres à ses abagaragus. En ce qui concerne les abagaragus du Chef KAMUZINZI, ci-dessous les noms de ceux qui sont autorisés à l'accompagner au Buberuka et les noms de ceux qui désirent rester au Bukamba et qui en conséquence lui restitueront son bétail d'abagaragus.

Le nommé MUEMANGANYO est unugaragu de KAMUZINZI pour 10 vaches qui sont au Nuga- Ne sont pas inscrites au livret de l'intéressé l'impôt bétail serait payé au Nuga. Accompagnera KAMUZINZI au Buberuka.

Le nommé RWITZANGANYO est unugaragu de Kamuzinzi pour 9 vaches. Accompagnera KAMUZINZI au Buberuka. Le livret indique impôt bétail payé au 34 et 35= 3 vaches. L'intéressé a affirmé qu'il n'a ce bétail que depuis le début de l'année et qu'il l'a placé chez son père, qui lui paye l'impôt.

Ruhengeri



13233

*parti*  
Le nommé GASHANGO est umugaragu de KAMUZINZI pour 1 vache (pas inscrite au livret) Accompagnera KAMUZINZI au Buberuka. ✓

Le nommé BIDAGAZA est umugaragu de KAMUZINZI pour 1 vache (inscrite au livret depuis 1935) Accompagnera KAMUZINZI au Buberuka.

Le nommé NGARUYINCHURO est umugaragu de KAMUZINZI pour 4 vaches et 1 veau (seules ses 6 vaches sont inscrites au livret) Remettre son bétail d'abagagaru à Kamuzinzi et restera au Bukamba.

Le nommé NKWAYA est umugaragu de KAMUZINZI pour 1 vache + 1 veau. Remettra le bétail à KAMUZINZI et restera au Bukamba.

*au Buk*  
Le nommé RUNICI est umugaragu de KAMUZINZI pour 1 vache - L'accompagnera au Buberuka.

Le nommé MUNYARUHARA est umugaragu de KAMUZINZI pour 1 vache. Restera au Bukamba et remettra la vache à KAMUZINZI.

Le nommé KAREBA est umugaragu de KAMUZINZI pour 3 vaches + 1 veau  
A 7 vaches à lui (le livret individuel indique le paiement I.B. pour 1 vache. Remettra son bétail d'abagagaru à KAMUZINZI et restera au Bukamba.

Le nommé MULASA est umugaragu de KAMUZINZI pour 1 vache (n'est pas inscrite au livret). Accompagnera KAMUZINZI au Buberuka.

Le nommé MPAMYABIGWI est umugaragu de KAMUZINZI pour une vache, qu'il remettra à son fils MUHASA lequel deviendra umugaragu de KAMUZINZI pour 2 vaches.

Le nommé BIRARO est umugaragu de KAMUZINZI pour 1 vache qu'il remettra à son maître KAMUZINZI. Restera au Bukamba.

Le nommé NTUYAHAGA est umugaragu de KAMUZINZI pour 1 vache (pas inscrite au livret) Accompagnera son maître au Buberuka.

Le nommé MUGINGA est umugaragu de KAMUZINZI pour 1 vache qu'il rendra à son maître et restera au Bukamba.

Le nommé RUGERINYANGE est umugaragu de KAMUZINZI pour 1 vache qu'il rendra à son maître et restera au Bukamba.

Le nommé RWARINDA est umugaragu de KAMUZINZI pour 1 vache + 1 veau. Remet son bétail à KAMUZINZI et restera au Bukamba.

Le nommé MUNYANSHONGORE est umugaragu de KAMUZINZI pour 1 vache, qu'il conservera et accompagnera son Chef au Buberuka.

*not en udh*  
Le nommé RWABARAMBIRA est umugaragu de KAMUZINZI pour 2 vaches qui sont au Nduga. Accompagnera son maître au Buberuka.

Le nommé CHYAMUHATA est umugaragu de KAMUZINZI pour 1 vache qu'il remettra à son maître et restera au Bukamba.

Le nommé GAFUMBERI est umugaragu de KAMAZUNZI pour 1 vache. Devient umugaragu de MULEGO par échange avec le nommé BUSORE

Le nommé BIHU qui est umugaragu de KAMUZINZI pour deux vaches ne se présente pas et est en fuite.

✓ Le S/Chef KABUNDA est umugaragu de KAMUZINZI pour 1 vache. Refuse de remettre son bétail prétendant que KAMUZINZI lui doit 332 francs. Ce litige sera examiné par le Tribunal indigène.

Le S/Chef KABANGO est umugaragu de KAMUZINZI pour 4 vaches + 1 veau. KABANGO ne reconnaît que deux vaches qu'il remettra à KAMUZINZI. Pour les 2 autres + le veau, le cas sera soumis au Tribunal indigène.

Le S/Chef KAMBANDA est umugaragu de KAMUZINZI pour 7 vaches. Refuse de

*en litige*

remettre ce bétail d'abagaragu prétextant que KAMUZINZI l'a obligé à lui donner 9 vaches d'indabukirano. En plus une partie du bétail d'abagaragu est crevé de Peste Bovine en 1933

Ce litige sera soumis au Tribunal indigène.

Le S/Chef MURASANDONYE est mugaragu de KAMUZINZI pour 2 vaches qui seront rendues à son maître.

V Le S/Chef BIVETE est umugaragu de KAMUZINZI pour 2 vaches. Refuse de les remettre parce que KAMUZINZI l'a obligé à lui donner 7 vaches d'indabukirano et que ce chef lui devrait encore 180 frs. De plus, une des vaches d'abagaragu serait morte de P.B.

Litige à soumettre au Tribunal indigène.

+  
+ +

Il semble bien qu'une partie des abagaragus de KAMUZINZI ne paye pas l'impôt bétail pour l'entièreté de leur troupeau. Il m'a cependant été impossible de prouver la chose les intéressés déclarant que le bétail en question a été confié par eux à certains membres de leur famille et que ce sont les détenteurs du bétail qui payent l'I.B. Ces membres de leur famille n'étant pas présents, le temps me faisant défaut pour faire une enquête approfondie, j'ai chargé le Chef MULEGO de faire un nouveau recensement du bétail et de signaler tous ceux qui auraient fraudé à ce jour.

Enfin, il m'est signalé le lendemain que presque tous les abagaragus de KAMUZINZI refusent de restituer leur bétail sous prétexte qu'il y a 5 ou 6 ans, ils furent forcés par leur Chef de lui donner du bétail d'indabukirano. D'après eux, le bétail d'abagaragu ne serait qu'un échange. Tous ces cas seront soumis au Tribunal indigène à la fin du mois, lors de la réunion mensuelle des Chefs.

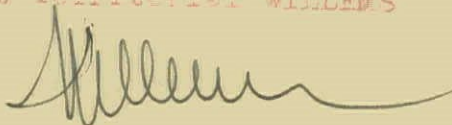
+  
+ +

Fait personnel/ Le nommé MULINDANGABO, frère du Chef MULEGO a été condamné en 1928 à 5 ans de S.P. pour vol de gros bétail. Il s'est évadé de la prison de Ruhengeri six mois plus tard. Depuis lors d'après des renseignements indigènes il réside à la Mission de MUTALERE (Uganda) Il prétend qu'il est innocent et victime des agissements du Mututsi MACHELA qui l'aurait accusé faussement auprès de Monsieur BORGERS.

Quoi qu'il en soit MULINDANGABO aurait rendu visite à son frère MULEGO le samedi 7 septembre. MULEGO nie le fait, mais sans grande conviction semble-t-il. J'ai informé MULEGO pour la seconde fois, qu'en tant que Chef de Province et détenteur de l'autorité indigène dans la Province du Ruanda, il avait pour devoir d'arrêter son frère MULINDANGABO lorsque celui-ci mettrait encore les pieds en Territoire du Ruanda.

Ainsi fait à Kibeho aux jour, mois et an que dessus.

L'Agent Territorial WILLEMS



Le Chef KAMUZINZI

Le Chef MULEGO

25/8/35.

# Majina ya wafaraji kwa Prov. Bukamba

|                                             |                     |                             |
|---------------------------------------------|---------------------|-----------------------------|
| 1.                                          | Mudumandango        | 10                          |
| 2                                           | Rukozandango        | 9                           |
| 3                                           | Farbando            | 2                           |
| 4                                           | Pidagaga            | 1                           |
| 5                                           | Mwarungichuro       | 15                          |
| 6                                           | Mwanya              | 1 na mtoto yake 1.          |
| 7                                           | Mwinyi              | 1                           |
| 8                                           | Munyambura          | 1                           |
| 9                                           | Kahila              | 3 na mtoto yake 1           |
| 10                                          | Mukasa              | 1                           |
| 11                                          | Mwamyabigori        | 1                           |
| 12                                          | Biraro              | 1                           |
| 13                                          | Muyabaga            | 1                           |
| 14                                          | Mufinga             | 1                           |
| 15                                          | Mufirinyang         | 1                           |
| 16                                          | Bwarinda            | 1 na mtoto yake 1           |
| 17                                          | Munyambongore       | 1                           |
| 18                                          | Mwabarumbira        | 2                           |
| 19                                          | Chyambuka           | 1                           |
| 20                                          | <del>Makabafu</del> | 1 uwe                       |
| 21                                          | Jafumcheri          | 1 mimi hadi isha na Mulego: |
| 22                                          | Bizi                | 2                           |
| Hesabu ya wafaraji wimatawa kwa wa S. Sept. |                     |                             |
| 23                                          | Kabundia            | 1 na mtoto yake 1           |
| 24                                          | Kabango             | 4                           |
| 25                                          | Kamlanda            | 7                           |
| 26                                          | Mwarandonyi         | 2                           |
| 27                                          | Biveti              | 2                           |

68

Mimi mtaka

*[Signature]*

PROCES - VERBAL.  
-----

A Tangata (Buberuka Est) l'an mil neuf cent trente cinq, le vingt-huitième jour du mois d'août, Nous WILLEMS A.H., Agent Territorial de 2° et agissant conformément aux instructions de Monsieur l'Administrateur Territorial à Ruhengeri, avons procédé à la reconnaissance et à l'installation du Chef KAMUZINZI, en tant que Chef de Province du Buberuka, et ce en présence du Chef MULEGO, des S/Chefs RWAGASORE, BUGANURA, KARAME, RUHUMULIZA, KARASIRA et RUHONYO, ainsi que tous les Chefs de famille des dites S/Chefferies et des indigènes habitant les collines formant l'inyarulembo du nouveau Chef KAMUZINZI.

- 1°) Perception d'impôt. Il a été rappelé aux indigènes leurs devoirs en matière de paiement d'impôt de capitation, supplémentaire et bétail. Impôt à payer au Chef de Province KAMUZINZI, contre remise d'un jeton d'impôt formant acquit et inscription dans leur carnet individuel.  
MULEGO rentrera à Ruhengeri l'argent et les jetons d'impôt 1934 et 1935 pour le Buberuka et encore en sa possession.  
KAMUZINZI fera prendre à Ruhengeri le nombre de jetons d'impôt de capitation, supplémentaires et de bétail, nécessaires pour les années 1934-1935.
- 2°) Travaux coutumiers et travaux de chefferie.- Il est rappelé aux indigènes leurs devoirs vis à vis de leurs chefs et S/chefs en ce qui concerne les prestations de l'ubutaka. Il leur est rappelé qu'ils doivent prêter en outre 30 journées de travail par an, pour les besoins des travaux de chefferies: pistes, construction camps et gîtes, reboisement, campagne café, etc. Il leur est fait des recommandations pour le prochain recensement médical et afin qu'ils se présentent tous au Médecin qui arrivera à Tangata au début du mois d'octobre prochain. De même il leur est fait certaines recommandations pour les prochains travaux relatifs à la campagne café qui sera entamée au Buberuka.
- 3°) Champs de café des Chefs MULEGO et KAMUZINZI- MULEGO reprendra le champ de café de KAMUZINZI situé à Kidaho et qui comprend 800 plants environ. KAMUZINZI reprendra le champ de cafés de MULEGO, situé à Rushara et qui comprend environ 900 plants.  
  
KAMUZINZI disposera librement d'un second champ qu'il possède à Gitara et qui comprend 460 plants. Il lui est conseillé de vendre ce champ pour l'entretien duquel il ne pourra pas envoyer de main d'œuvre coutumière du Buberuka.
- 4°) Bétail INDABUKIRANO- Il est rappelé aux indigènes que les familles qui désirent offrir à leur nouveau chef KAMUZINZI du bétail INDABUKIRANO, sont libres de le faire, mais que sous aucun prétexte le Chef KAMUZINZI ne pourra exiger ces cadeaux et que de même il ne pourra faire aucun ennui aux familles qui ne lui offriraient pas du bétail Indabukirano.  
Il est conseillé à KAMUZINZI de faire enregistrer à Ruhengeri auprès de Monsieur l'Administrateur Territorial, le bétail indabukirano qui lui serait éventuellement offert.
- 5°) Abagaragus- La question des abagaragus de KAMUZINZI sera soulevée dans le P.V. concernant l'installation du Chef MULEGO au Bukamba. Les indigènes sont avisés que KAMUZINZI pourra amener ses abagaragus mais que sous aucun prétexte il ne pourra dépouiller les indigènes de leurs champs, pour donner des terres à ses abagaragus.

Abagaragus (suite) - Vu la pénurie de champs au Bukamba, il est conseillé au Chef MULEGO de se montrer très prudent dans le choix des abagaragus qui l'accompagneront à Kidaho au Bukamba. Il ne pourra pas leur donner des terres appartenant aux indigènes. Après examen les abagaragus dont les noms suivent sont autorisés à l'accompagner au Bukamba.

MATARITARI, Mututzi originaire du Mulera- 3 vaches à Mulego  
RUGWIZANGOGA, Mututzi originaire du Mulera, 4 vaches à Mulego  
✓ RUBANDANGABO, Mututzi originaire du Nduga, 1 vache à Mulego  
✓ RUBANDAHU, Mututzi originaire du Buliza, 3 vaches à Mulego  
✓ MUTABARUKA, muhutu du Buberuka, 1 vache et 1 génisse à Mulego  
✓ GAFWAYA, Mututzi originaire du Ewena Tshambwe, 1 vache à Mulego  
RWENSAMUGABO, Mututzi originaire du Busanza, 1 vache à Mulego.

✓ RWEMERA, muhutu, chef de famille à Ruhanga, est umugaragu de MULEGO pour 6 vaches, en plus il est umugaragu du Chef RWAMPUNGU du Bumbogo pour un certain nombre de têtes de bétail. Enfin il possède 6 vaches en propre.

RWEMERA exprime le désir d'accompagner MULEGO au Bukamba. Cette autorisation lui est refusée, car au moment où un nouveau Chef s'installe au Buberuka il a besoin de l'aide de la présence et de l'appui de tous les Chefs de famille. Enfin, il semble résulter de certains renseignements qu'il est impossible de contrôler, que RWEMERA obéit à certaines suggestions et certaines intrigues ayant pour but de mettre KAMUZINZI en difficulté.

RWEMERA ne pourra non plus rester umugaragu de MULEGO qui va commander au Bukamba. Sa présence étant nécessaire au Buberuka pour aider son nouveau Chef de Province.

D'accord avec les Chefs MULEGO et KAMUZINZI, il est proposé à RWEMERA de devenir umugaragu de KAMUZINZI pour un même nombre de têtes de bétail que celui qu'il possédait de MULEGO. Cet arrangement se ferait par échange d'abagaragus entre KAMUZINZI et MULEGO.

RWEMERA qui a d'abord accepté, revient à charge et déclare que dans ses conditions il remettra son bétail d'umugaragu à MULEGO, il refuse de devenir umugaragu de KAMUZINZI. Ce refus éclaire amplement son état d'esprit.

✓ RUHAMANYA, muhutu, chef de famille à Bisaga- umugaragu de Mulego pour 1 vache. Remettra cette vache à Mulego et deviendra umugaragu de KAMUZINZI.

BUSORE- fils de NSHAKA Chef de famille à Gatshundura-umugaragu de Mulego pour une vache. Deviendra umugaragu de KAMUZINZI en échange de l'umugaragu de ce dernier, le nommé GAFUMBERI chef de famille à Kidaho (Bukamba) qui vient umugaragu de MULEGO

BUGANURA, S/Chef- umugaragu de MULEGO pour 2 vaches, restituera son bétail à MULEGO.

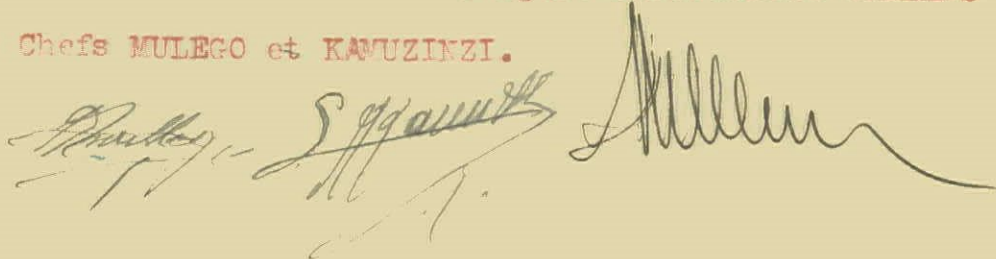
RWAGASORE et RUHONYO- S/Chefs- MULEGO déclare que ces deux S/Chefs sont ses abagaragus chacun pour une vache. Les deux intéressés nient et déclarent avoir reçu chacun une vache de MULEGO en due propriété et en échange d'une vache Indabukirano qui fut offerte à MULEGO lors de son installation au Buberuka. MULEGO abandonne la discussion et ne revendique pas ce bétail.

6°) Les 85 têtes de gros bétail appartenant à MULEGO resteront en quarantaine à Ruhanga (Buberuka) pendant 2 mois jusqu'au moment où tout danger de propagation de peste bovine, sera écarté.

Ainsi fait à Tangata, aux jour, mois et an que dessus.

L'Agent Territorial WILLEMS

Les Chefs MULEGO et KAMUZINZI.



Candata h. 25/11

Bwana wandu Wilms

Salami sana kwako:

Kinapata habari kwa mtu mofa-  
jina lake Bamuyaga haba Ruhamanya.  
Kilima Bisaga S. efef Mulego

Ameniamhia yakama sana watu-  
ya Kilima Ruhanga et Bisaga wanafu-  
nga vitu vyao kutaka kutoloka - saku-  
lu Mulego amesema kwa wakubwa  
wa kabila - Rwemera et Ruhamanya  
kama watakwenda pamoja Bukamba  
Tena siwaparagani yake hata kido-  
go, Tangu zamani wahutu hawo wa-  
likuwa wanakaa kapa Bukeruka-  
ni wakubwa wa kabila: Kama  
wa kubwa wa kabila wanakwenda  
unafika kama hahutu mingi wata-  
fuata; vilima itaharabika sana.

Tena kama mataka kufika  
vema maneno yote - Tuma karani  
mofa ao hoyi kwa vilima hiyo wata-  
peleleza yote maneno Mulego amesema  
kwa wahutu - Amesema kama ni  
takamata mponhe zao - mhuu kila  
kitu, harafu hahutu yote wana-  
pata hego wanataka kutoloka.

Wasalami mingi kwako

Idini: Inwakwako P. M. M. M.

Monarchs

at

Millers

San Diego

Compton

PROCES - VERBAL.

A Muchacha, l'an mil neuf cent trente cinq, le treizième jour du mois de Septembre, Nous WILLEMS A.H. Agent Territorial de 2<sup>e</sup> cl, agissant conformément aux instructions de Monsieur l'Administrateur Territorial à Ruhengeri, avons procédé en présence des S/Chefs SEMPIGA, RWANANTAGABO, KARUBAMBANA, RWIHAMIGIGA, BIRE, NTUMBANYA, BUTURO, et GEZEMBELE, ainsi que de tous les Chefs de famille des dites S/Chefferies et des indigènes de l'inyarulambo de la S/Chefferie BUTURO, de la S/Chefferie MEEGE et de la S/Chefferie KARUBAMBANA:

- a) à l'installation du Chef KAMUZINZI en tant que Chef de Province du Ruberuka;
- b) à la destitution du Chef de Province BUTURO, en tant que Chef du Ruberuka Ouest,
- c) au remplacement du S/Chef RWAMUGENZA par son fils KARUBAMBANA qui reprend la S/Chefferie de son père;
- d) à la destitution du S/Chef MEEGE et à l'installation du S/Chef BUTURO sur les collines Runga et Rukore (ex S/Chefferie MEEGE)
- e) à l'installation du S/Chef KARUBAMBANA dans son commandement comprenant outre les collines de son père RWAMUGENZA, les collines Kiboga, Runoga et Gitwe II ex inyarulambo de BUTURO.

+ + +

- 1<sup>o</sup>) Impôt indigène: Il a été rappelé aux indigènes leurs devoirs en matière d'impôt de capitation, supplémentaire et bétail. Impôt qui ne peut être payé qu'entre les mains du Chef de Province KAMUZINZI dûment désigné comme collecteur d'impôt dans la Province du Ruberuka et contre remise d'un jeton d'impôt formant acquit et inscription dans le livret individuel du contribuable.
  - 2<sup>o</sup>) Travaux coutumiers et travaux de Chefferie: Il est rappelé aux indigènes leurs devoirs vis à vis de leur Chef et S/Chefs en ce qui concerne les prestations de l'ubutaka. Il leur est rappelé qu'en outre ils doivent prêter annuellement 30 journées de travail non rémunérées pour la construction des gîtes, les camps S.A.M.I., des pistes des travaux de reboisement et travaux divers de Chefferie. Il leur est fait des recommandations pour la prochaine campagne café et le travail du recensement médical de la campagne anti paludique.
  - 3<sup>o</sup>) Champs de café: Le S/Chef KARUBAMBANA reprendra le Champ de café de son père RWAMUGENZA comprenant 200 plants. Le Chef BUTURO possède un champ de 1.000 cafés à la colline Runoga et un champ de 800 cafés à la colline Kiboga. Ces deux collines passant à la S/Chefferie KARUBAMBANA, le S/Chef BUTURO voudrait remettre au S/Chef KARUBAMBANA le champ de 1.000 cafés qu'il possède à la colline Runoga, à charge pour KARUBAMBANA d'entretenir le champ de BUTURO à la colline Kiboga.  
KARUBAMBANA refuse cet arrangement.  
BUTURO pourrait conserver ses deux champs de cafés mais avec obligation d'assurer leur entretien avec la seule main d'œuvre de son ubutaka de son inyarulambo actuel.
- La question sera posée lors de la prochaine réunion mensuelle à Ruhengeri et une décision sera prise par Monsieur Vauthier A.T. à Ruhengeri.
- 4<sup>o</sup>) Bétail INDABUKIRANO: Il est rappelé aux indigènes que les familles qui désirent offrir à leur nouveau Chef KAMUZINZI du bétail INDABUKIRANO sont libres de le faire, mais que sous aucun prétexte, le Chef KAMUZINZI ne pourra exiger ce bétail et que de même, il ne pourra faire aucun ennui aux familles qui ne lui offriraient pas du bétail Indabukirano.

Il est conseillé au Chef de Province KAMUZINZI de faire enregistrer à Rutongori auprès de Monsieur l'Administrateur Territorial, le bétail Indokirano qui lui serait éventuellement offert par ses administrés

50) ABAGABAGUS: Les abagabagus de l'ex S/Chef MEECE resteront à sa disposition.

Les abagabagus que le Chef BUTURO possédait sur les collines de Vihaga, Runaga et Gitwa II, émigreront dans sa S/Chefferie actuelle.

Ce sont: NYECARO, Mututsi de Vihaga, abagabagu de BUTURO pour I vache et qui ira résider à Mugeru.

RUVIRWA, Mututsi de Runaga, abagabagu de BUTURO pour I vache et qui ira résider à Kamukaga

KABANO, Mututsi de Gitwa II, abagabagu de BUTURO pour I vache et qui ira résider à Bukoro.

Les indigènes du Bukoro Ouest ont avisé que le Chef KAMUZINZI a été autorisé à installer au Bukoro certains de ses abagabagus venus du Bukoba, mais qu'il ne pourra pas déposséder les indigènes de leurs champs pour donner les terres à ses abagabagus.

Ainsi fait à Mubacha, aux jour, mois et an susdésignés.

L'Agent Territorial WILLIAMS

